

Le besoin de nouveaux rites funéraires

Les familles veulent mettre en scène des cérémonies qui leur ressemblent.

PASCALLE SENK ET AGNÈS LECLAIR
DISPARITION C'est au retour des obsèques d'un ami, brutalement décédé à l'âge de 37 ans, que Pierre-Henri Thérond a eu l'idée de créer une société concevant des cérémonies de funérailles alternatives, laïques et humanistes (www.gracefully.fr). « J'étais triste et en colère. Les rares paroles, mécaniques, que j'avais entendu prononcer par le célébrant n'avaient rien à voir avec celui qu'était Fabrice. Et rien de son univers n'avait pu être partagé par nous tous, qui grelottions de froid et de chagrin dans un environnement austère. Je me suis dit qu'il faudrait vraiment proposer autre chose aux familles endeuillées. »

Cet « autre chose », des rites alternatifs ou complémentaires au protocole religieux mais ne s'y opposant pas, semble répondre à une demande croissante des Français. Près de 45 % d'entre eux souhaitent désormais une cérémonie civile, selon un sondage Ifop pour la fondation PFG (Pompes funèbres générales). Dans les faits, le pourcentage est cependant inférieur. « Dans notre réseau national, un quart des familles touchées par un deuil demande une cérémonie civile », indique Jean Ruellan, directeur des relations publiques des Pompes funèbres générales (PFG). Selon le même sondage, 38 % des Français se disent toujours attachés au passage par un lieu de culte.

Néanmoins, la tendance à la cérémonie civile s'installe. « Les 40-69 ans préfèrent aujourd'hui un cérémonial plus intime et psychologique que social, autant lors de la célébration que dans le souvenir », note Fanette Recours dans une enquête du Credoc réalisée en octobre 2009 (Consommation et modes de vie) sur les rites funéraires.

« Célébrer une vie, pas une mort »

Le détail intime, ce peut être une paire de chaussures de marche posées en évidence sur le cercueil de cette randonneuse. Ce peut être aussi l'annonce libellée ainsi par deux filles: « Notre père adorait la poésie. Alors, pour lui rendre hommage, venez réciter votre poème préféré. »

Il s'agit donc, à travers la mise en scène de la cérémonie mais aussi le choix du cercueil, la décoration du lieu, d'exprimer la singularité. Tant celle du défunt que celle du lieu qui unissait chaque participant à lui. « Les familles cherchent à célébrer une vie, pas une mort », résume Pierre-Henri Thérond.

Certes, mais cela représente un vrai parcours du combattant. La législation impose que les obsèques aient lieu au plus tard six jours après le décès... Pour les familles déjà épuisées par la peine, concevoir des funérailles tout à la fois belles pour les invités, intimes pour les

proches et authentiques pour le défunt, cela fait beaucoup en moins d'une semaine. C'est d'ailleurs pour cette raison que Pierre-Henri Thérond va jusqu'à proposer à chacun d'anticiper et concevoir ses funérailles... de son vivant.

En Angleterre et aux États-Unis, les métiers de célébrant, de licenced minister ou de funeral conductor sont courants depuis longtemps et en nombre croissant. En France, le secteur des pompes funèbres s'adapte peu à peu à cette nouvelle tendance. « Nous avons travaillé à l'élaboration d'un guide pour aider les familles et séquencer les moments de la cérémonie », explique Jean Ruellan. Ac-

« Nous pouvons célébrer des obsèques dans des théâtres, lire "Le Petit Prince" à l'église ou exposer des urnes en sel »

cueil, évocation du défunt, défilé de photos, partage de souvenirs entre les proches, moment de recueillement puis d'adieu où l'on se rapproche du cercueil ou de l'urne... « Un ordre finalement assez proche de celui des célébrations religieuses », souligne Jean Ruellan. Pour alimenter cette liturgie laïque, l'entreprise de PFG vient aussi de sortir un recueil de 400 textes destinés à « construire un hommage à l'image du défunt ». Les classiques (*Dès l'aube...*, de Victor Hugo) et cotoient un texte de Françoise Hardy ou une pensée de Lao-Tseu. Les personnels des entreprises de pompes funèbres se forment en parallèle à la fonction de maître de cérémonie. Une tâche délicate car leur premier rôle est commercial. Afin d'éviter le mélange des genres, la personne chargée de l'organisation n'est pas celle qui présente le devis.

À Paris, la société L'Autre Vie (www.autrevie.fr) a fait de cet accompagnement sa spécialité. « Avant, la mort faisait tellement peur que les familles déléguaient tout aux religieux et se soumet-

taient à des codes très classiques comme les fleurs en couronnes, explique Franck Vasseur, directeur. Aujourd'hui, nous pouvons célébrer des obsèques dans des théâtres, lire Le Petit Prince à l'église ou exposer des urnes en sel. Le rôle de nos maîtres de cérémonie est de soutenir et orchestrer cette créativité des familles. »

Nul doute que la hausse du nombre de crémations soit une des origines d'une telle libéralisation des rites funéraires. Pendant longtemps, la crémation était l'option choisie par les athées et les cérémonies se limitaient au transport de l'urne au cimetière. Or, aujourd'hui, elle attire des populations diverses, de tous âges et surtout de toutes confessions.

Le cercueil en bois, seul légal en France

Le choix du cercueil ou de l'urne est l'un des éléments les plus importants de ce processus puisque c'est lui qui contiendra le corps. En Angleterre, des paniers d'osier, sortes de couffins pour défunts, ont le vent en poupe, ainsi que les feuilles de bananier tressées. Ces matériaux, à la fois peu coûteux et esthétiques, ont surtout une qualité écologique qui peut ajouter une valeur éthique et du sens aux funérailles. « En France, le bois est le seul matériau légal, tant pour l'inhumation que la crémation », regrette Franck Vasseur. La dispersion des cendres dans des jardins ou au pied d'arbres, comme le propose la société Arbres de mémoire (www.arbres-de-memoire.fr), est aussi perçue comme plus écologique dans la gestion de l'espace.

Ainsi, toutes les étapes des funérailles peuvent être revisitées. « L'essentiel, pour que le rituel soit respecté, conclut Pierre-Henri Thérond, c'est qu'il ait permis à chacun d'honorer l'âme du défunt et de lui dire au revoir à sa manière. Quand ils sortent de la cérémonie, les proches savent désormais que ce ne sera plus jamais comme avant, mais peuvent d'autant mieux accepter la perte de l'être cher. » ■



« Rien de son univers n'avait pu être partagé par nous tous, qui grelottions de froid et de chagrin dans un environnement austère »

Adieux

« Surtout ne pas dire au revoir n'importe comment »

NADINE BEAUTHÉAC est psychothérapeute spécialisée dans l'accompagnement des endeuillés. Elle publie *Cent réponses aux questions sur le deuil et le chagrin* (Éd. Albin Michel).

LE FIGARO. - Quelles grandes évolutions percevez-vous dans les cérémonies d'obsèques ?

Nadine BEAUTHÉAC. - Il y a vingt ans, certaines funérailles, et notamment les crémations, étaient très réduites, et sans paroles. Et les obsèques étaient conçues pour tous sur le même modèle. Mais suivant la classe sociale à laquelle vous appartenez, des aménagements plus ou moins coûteux vous différencient. Aujourd'hui, j'observe qu'il y a des témoignages et discours dans presque toutes les cérémonies et que les familles ont vraiment besoin de personnaliser leur deuil. Un exemple, ce sont les funérailles de Marie Trintignant où tout le monde était invité à venir habillé en clair. Les parents d'enfants décédés, notamment, font tout pour individualiser ce moment de séparation. C'est leur manière de dire « je veux agir le rite, non le subir ». Et surtout, c'est leur façon d'exprimer que leur enfant était un être unique, spécial, et qu'ils ne peuvent pas l'enterrer comme un autre.

Comment les obsèques soutiennent-elles les familles dans ce moment tragique de séparation ?

Il faut savoir qu'en tant qu'endeuillé, vous n'avez ce jour-là qu'une idée en tête: « Il faut tenir le coup. » Vous êtes à la fois dans la sidération, la fatigue et le besoin d'accompagner votre défunt. La musique, les beaux textes, la solennité de la cérémonie portent les proches car il n'est pas question de dire au revoir n'importe comment. Aussi les endeuillés accompagnent-ils de plus en plus souvent ce cadre de la cérémonie. Il faut qu'il y ait de la beauté, de la mise en scène, de l'attention. Car pour eux, il faut créer du sens dans ce moment de non-sens qu'est la mort.

Pensez-vous que les rites adoucissent la traversée du deuil ?
 Dans les sociétés traditionnelles, en Afrique ou en Asie, on s'est surtout attaché à

perpétuer des rites pour faciliter le moment de séparation de la communauté des vivants d'avec ses défunts. Or, l'essentiel du deuil est un travail psychique lent, s'étalant sur de nombreuses années. Aujourd'hui émerge partout dans le monde des rites de deuil destinés à soutenir les endeuillés pour les années qui s'ouvrent devant eux.

Exemple type, le val Rio-Paris où, trois mois après la catastrophe aérienne, les familles ont souhaité se retrouver dans une cérémonie au Brésil, sur les lieux mêmes où leurs proches étaient morts. Mais on voit aussi beaucoup de rites d'anniversaires durant lesquels les familles se retrouvent pour parler du défunt ou plantent un arbre, impliquent une création de plaque du souvenir...
 À travers des actes symboliques, ils perpétuent le lien, mais nécessairement autre, avec leurs disparus. C'est ce que j'appelle les intermittences du deuil: on a reconstruit sa vie, mais on éprouve à certains moments le besoin de se reconnecter avec son mort.

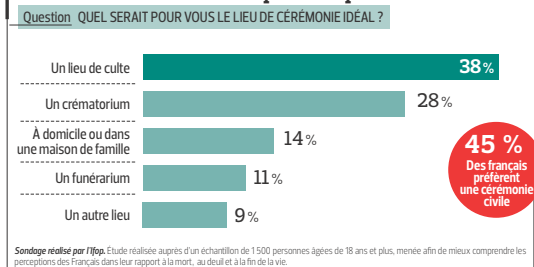
Mais alors, selon vous, le deuil ne s'achève jamais ?
 Je ne crois pas, non. Par contre, les émotions de ceux qui restent évoluent. À certains moments clés, cycliques, nous pouvons ressentir l'envie de poser des actes symboliques pour nos morts. C'est une façon de rendre hommage à ceux qui, traversant nos vies, nous ont façonnés. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR P. S.



Nadine Beauthéac: « Il faut de la beauté, de la mise en scène, de l'attention. Il faut créer du sens dans ce moment de non-sens qu'est la mort. » DR

La cérémonie civile de plus en plus demandée



Rester chez soi pour son dernier séjour

LOUIS LAROQUE
 CAEN

LE RECUEILLEMENT sur les tombes à la Toussaint n'entraîne pas toujours un long déplacement. Certains défunts reposent en effet dans leur propriété. Depuis deux siècles, un décret de Prairial an XII (juin 1804) prévoit que « toute personne peut être enterrée sur une propriété particulière pourvu que celle-ci soit hors de l'enceinte des villes et bourgs et à la distance prescrite ». Concrètement, à plus de 35 mètres de la première habitation. Une inhumation dans le jardin d'un pavillon de banlieue est donc tout à fait exclue.

Par ailleurs, le défunt doit avoir exprimé sa volonté de son vivant. Un hydrogéologue donne aussi son avis sur une éventuelle contamination des eaux souterraines. Enfin, le préfet du département accorde ou non l'autorisation.

« Ce type de demande est en recul », assure la préfecture du Calvados, qui a délivré

61 autorisations de 1990 à nos jours. L'Eure en dénombre 70 depuis 1945 et l'Orne 24 depuis 2000.

Les enterrements dans les grands domaines restent nombreux dans l'Eure: sur les 70 autorisations délivrées depuis 1945, 53 ont concerné des particuliers. Il s'agit de cimetières familiaux proches d'un château comme à Graveron-Sémerville, village de 320 habitants. « À l'origine, le cimetière du château était celui d'une famille protestante: on ne mélangeait pas huguenots et catholiques », précise la propriétaire, Clotilde Moreau, 79 ans.

Un curé dans son église

Les grands-parents et les parents de cette dernière reposent dans ce cimetière: « Mon mari y est également depuis trois ans. J'ai éprouvé quelques difficultés pour l'autorisation préfectorale en raison de la proximité d'une nappe phréatique. Mais le préfet m'a assuré qu'on n'aurait pas à la redemander. »

Pour le reste, les sépultures privées concernent surtout les membres de congrégations religieuses. Dans le Calvados, il y en a eu 52. Les bénédictines d'Argentan (Orne) ont enterré dix des leurs dans leur cimetière privé de l'abbaye: « Toutes les religieuses s'y font inhumer. On va prier sur leurs tombes », souligne la mère abbesse, Marie-Paule Fruchard. De même, quatre moines du Bec-Hellouin ont été inhumés près de leur abbaye. Et chaque enterrement nécessite une autorisation du préfet.

Pratique courante au XIX^e siècle, des prêtres se font exceptionnellement inhumer dans leur église: ce fut le cas à la paroisse de Navarre à Évreux (Eure). Le curé de Cerisy-la-Forêt (Manche) a dû, au début des années 1980, batailler pour y parvenir. Le conseil municipal s'était initialement opposé à cette utilisation de l'église, bâtiment communal. Plus une querelle de village qu'un affrontement lié à la séparation de l'Église et de l'État. ■



Toute personne peut être enterrée sur une propriété particulière pourvu que celle-ci soit hors de l'enceinte des villes et bourgs et à la distance prescrite

DÉCRET DE JUIN 1804